

### **Garantie limitée d'Anatolia**

Cette garantie n'est effective que si l'acheteur fournit la facture ou le reçu d'origine, qui doit inclure la date d'achat ainsi que le nom du magasin vendeur.

Cette garantie n'est pas transférable.

Anatolia<sup>MD</sup> conserve la faculté de refuser l'application gracieuse de sa garantie si les conditions stipulées dans ce texte ne sont pas remplies, ou si les données transmises par l'acheteur s'avèrent erronées, insuffisantes ou difficiles à déchiffrer.

La garantie à vie pour usage résidentiel est réservée aux consommateurs finaux, à l'exclusion des utilisateurs professionnels. Elle s'applique spécifiquement aux bâtiments ou installations réservés à un usage personnel, que ce soit une maison individuelle ou un immeuble collectif.

La garantie à vie pour usage résidentiel ne couvre pas les utilisations dans des propriétés commerciales, y compris les propriétés privées louées à des fins résidentielles ou commerciales, les hôtels, les motels, les halls d'entrée, les espaces communs et de réception, ainsi que toute autre application de résidence temporaire. Elle ne s'étend pas aux biens immobiliers utilisés comme lieu d'exploitation commerciale, qu'il s'agisse d'une entreprise à domicile, telle qu'une garde d'enfants, une boulangerie, etc. Un tel usage relève de la garantie des propriétés commerciales, comme l'indique le texte ci-dessous.

Les matériaux classés en qualité B ou vendus par des détaillants non agréés ne sont pas couverts par cette garantie. Cette garantie ne couvre pas les matériaux intérieurs des ascenseurs ni ceux des systèmes de planchers flottants.

Anatolia<sup>MD</sup> n'offre aucune garantie quant à la conformité de ses articles aux besoins spécifiques d'un utilisateur. Elle s'engage seulement à respecter les caractéristiques techniques décrites dans les manuels d'utilisation accessibles en ligne. Les instructions d'utilisation sont fournies à titre indicatif uniquement, même lorsqu'elles sont incluses dans les catalogues et manuels du fabricant. En se basant sur les informations fournies dans les manuels techniques, c'est à l'ingénieur qu'il incombe d'évaluer si un produit donné convient ou non à une utilisation particulière, en prenant en considération les limites et les variables qui pourraient affecter ses performances. Ces éléments incluent, entre autres, l'intensité du passage, sa nature (piétonnier, avec éventuellement de la poussière, des débris, etc.), les conditions météorologiques difficiles, ainsi que tous les autres facteurs imprévus potentiels auxquels le matériau pourrait être confronté.

### **Garantie à vie pour usage résidentiel\* Anatolia<sup>MD</sup>**

Les dalles sintérisées Aeterna<sup>MC</sup> sont garanties conformes aux spécifications techniques et de performance publiées au moment de leur fabrication, et ce, pour toute la durée de vie de l'acheteur initial\*.

### **Garantie pour les propriétés commerciales\* Anatolia<sup>MD</sup>**

Les dalles sintérisées Aeterna<sup>MC</sup> sont garanties conformes aux spécifications techniques et de performance publiées au moment de leur fabrication pour une durée de DIX (10) ANS.

### **Dispositions générales couvertes par la Garantie**

- Anatolia<sup>MD</sup> s'engage à réparer ou à remplacer toute surface endommagée conformément aux conditions énoncées dans le présent document en fournissant un produit présentant des caractéristiques identiques (couleur, épaisseur, etc.) à celles de l'article initialement acheté.
- Il est important d'utiliser les produits conformément aux instructions données dans cette garantie et de les entretenir selon les directives du manuel d'entretien et de maintenance de la dalle sintérisée Aeterna<sup>MC</sup>.
- Tout problème de finition qui n'a pas été identifié lors des inspections de qualité interne, y compris ceux causés par la production.
- L'usure apparente des surfaces dans des applications bidimensionnelles, comme les comptoirs, les murs et les revêtements de sol, intérieurs ou extérieurs, selon les instructions du manuel d'entretien et de réparation. La garantie ne couvre pas les éraflures résultant d'une utilisation inappropriée dépassant les limites de performance indiquées dans les spécifications techniques du produit.
- Les fissures causées par des conditions thermiques extrêmes, y compris les variations de température et les chocs thermiques\* (à l'exception des plaques à induction encastrées où l'utilisation d'un dessous-de-plat recommandé est requise).
- Les taches causées par des aliments, des boissons ou des produits ménagers courants, à condition que les recommandations du manuel d'entretien et de maintenance aient été respectées.
- La décoloration résultant d'une exposition prolongée aux rayons ultraviolets (UV), en intérieur comme en extérieur.
- Les dalles Aeterna<sup>MC</sup> peuvent être utilisées comme revêtement extérieur pour des barbecues ou des cheminées, ou pour toute autre surface soumise à des températures élevées, sous réserve du respect des normes industrielles, des codes du bâtiment applicables et des directives de fabrication et d'installation disponibles sur [www.anatolia.com](http://www.anatolia.com).

**Voici quelques points qui ne sont pas couverts par la garantie :**

- Installation incorrecte ou insuffisante, qui contrevient aux instructions du fabricant concernant la mise en place et le montage.
- Réinstallation des comptoirs après leur première installation.
- Le comportement et l'apparence des joints, des adhésifs, des mastics et d'autres matériaux connexes.
- Dommages causés par des électroménagers mal installés, utilisés ou entretenus.
- Intervention de tiers : tout dommage causé par une action, un travail ou une intervention d'un tiers autre qu'Anatolia<sup>MD</sup>. Cela inclut les problèmes résultant d'une finition/préparation incorrecte du produit, des modifications apportées par des tiers, des méthodes d'installation inadéquates ou toute autre altération du produit original, comme les variations de couleur, les chocs thermiques, les dommages causés par des impacts, une mauvaise utilisation ou un traitement chimique inapproprié. Les parties prenantes doivent impérativement se conformer aux instructions détaillées dans les manuels d'Anatolia<sup>MD</sup>, notamment les manuels de fabrication et d'installation, qui énoncent les bonnes pratiques et les points abordés plus haut.
- Les circonstances imprévues, telles que des événements hors du contrôle d'Anatolia<sup>MD</sup>, tels que le design architectural et structural, les actes de vandalisme, les incidents, les phénomènes météorologiques extrêmes, les dommages résultant d'interactions avec d'autres produits, ainsi que tout autre facteur échappant à notre maîtrise, peuvent entraîner une altération des surfaces installées ou manipulées sur le site.
- Préjudices causés par une mauvaise utilisation, notamment, mais sans s'y limiter :  
(i) l'utilisation du produit à des fins autres que celles pour lesquelles il est conçu; (ii) l'utilisation du produit d'une manière non conforme aux normes techniques ou de sécurité applicables; (iii) la méconnaissance du manuel de manutention du matériel.
- Articles non entièrement réglés.
- Produits en trois dimensions conçus par des entreprises tierces.
- La garantie ne s'applique pas aux zones qui ne satisfont pas les préférences individuelles du client en matière de teinte, de grain, de finition, de brillance et d'apparence, une fois que le produit a été livré et installé.
- Différences entre les échantillons ou les photographies de tout produit Anatolia<sup>MC</sup> et le produit réellement acheté.
- La garantie devient caduque si vous effectuez des réparations ou des ajustements sur l'article sans avoir d'abord obtenu l'approbation écrite d'Anatolia<sup>MD</sup>.

- Tout préjudice inattendu, perte ou dépense non liée au produit en question, comme les dommages causés à d'autres articles, aux structures ou aux réparations électriques, plomberie et construction nécessaires pour rénover ou remplacer les surfaces endommagées. Ces frais seront entièrement à la charge du client.
- Les dommages ou retards pouvant résulter de lacunes ou d'omissions dans le projet technique à la base des travaux de construction dans lesquels les surfaces sont utilisées.
- Limite de la garantie :
  - Anatolia<sup>MD</sup> ne fabrique pas de comptoirs ou d'autres applications finales spécifiques, mais fournit le matériau pour leur fabrication. Si les exigences stipulées dans ces conditions sont respectées, Anatolia<sup>MD</sup> ne fournira que les matériaux pour la réfection du plan de travail. Les frais de préparation et d'installation resteront à la charge du client.
  - La garantie ne couvre que le remplacement du produit défectueux par un produit identique en termes de couleur, d'épaisseur, etc., sauf en cas d'interruption de la production du produit, auquel cas un produit similaire sera fourni.
  - Dommages de surface causés par des agents extérieurs non approuvés, des produits chimiques ou des revêtements affectant l'apparence et les performances du matériau.
  - Fissures et éclats causés par des chocs d'objets lourds, le mouvement, le déplacement ou le positionnement de la structure de support sous la surface du comptoir ou du revêtement de sol (armoires, planchers, fondations, etc.).
  - Produits soumis à des conditions d'utilisation anormales ou à une mauvaise utilisation (éclats, fissures, dommages par impact ou bris dus à une mauvaise utilisation par le client).
  - La garantie exclut les marques d'usure, y compris, mais sans s'y limiter, les marques métalliques, les empreintes digitales, les traces et autres indicateurs d'usure similaires causés par l'utilisation d'ustensiles ou d'appareils électroménagers. La garantie exclut les rayures résultant d'une mauvaise utilisation dépassant les limites de performance du produit, telles que définies dans le manuel d'entretien.

Les finitions Aeterna<sup>MC</sup> sont résistantes aux rayures, à l'abrasion et aux produits chimiques abrasifs, tout comme d'autres surfaces manufacturées ou naturelles. Toutefois, des précautions doivent être prises pour éviter les rayures, les éclats et l'utilisation de produits ménagers agressifs. Aucun tampon à récurer abrasif, laine d'acier, soude caustique, nettoyeurs abrasifs ou produits ayant un pH supérieur à 11 ne doit être utilisé sur une finition des dalles sintérisées Aeterna<sup>MC</sup>. Évitez de couper directement des aliments sur le comptoir et de faire glisser des casseroles, poêles, ustensiles de cuisine ou appareils électroménagers sur la surface sans protection.

Anatolia<sup>MD</sup> offre une garantie pour les dalles sintérisées Aeterna<sup>MC</sup> dans lesquelles des appareils et applications sont installés ou fabriqués, à condition que ces appareils et applications soient approuvés par Anatolia<sup>MD</sup> et installés conformément aux instructions du fabricant, aux manuels de fabrication et d'installation d'Anatolia<sup>MD</sup>, ainsi qu'à toute autre directive applicable.

Une liste complète des appareils et applications courants est présentée ci-dessous :

	DALLES SINTÉRISÉES AETERNA <sup>MC</sup>
Cuisinières à gaz	✓
Plaques à induction, <b>sauf pour les plaques encastrées à fleur de surface</b>	✓
Cuisinières à gaz autonomes	✓
Systèmes de cuisson PITT <sup>MD</sup>	✓
Tous les éviers sauf les éviers encastrés ou en porcelaine	✓
Prises escamotables	✓
Distributeurs d'eau chaude/froide	✓
Hottes descendantes – extracteurs et hottes escamotables	✓
Chauffe-comptoir FeelsWarm <sup>MD</sup>	✓
Rainures d'égouttage	✗
Foyers au gaz	✓
InvisaCook <sup>MD</sup> ( <b>doit être utilisé avec le tapis InvisaMat<sup>MD</sup></b> )	✓
Incogneeto <sup>MD</sup> ( <b>doit être utilisé avec Magneeto<sup>MD</sup></b> )	✓

### **Procédure de Réclamation**

En cas de réclamation, veuillez en informer le point de vente d'origine si vous estimez qu'un produit couvert par la Garantie présente un défaut. Préparez une brève description du problème spécifique, accompagnez-la de photos du produit et des étiquettes du produit, ainsi que d'une copie de votre facture ou preuve d'achat sur demande. L'établissement où vous avez effectué l'achat initial doit amorcer les étapes nécessaires au traitement de la réclamation.

Si le détaillant ou le point de vente d'origine vous y autorise, vous pouvez contacter Anatolia<sup>MD</sup> directement en suivant la procédure ci-dessous :

1. L'acheteur initial doit notifier Anatolia<sup>MD</sup> par écrit dans un délai de 15 jours à compter de la découverte de tout « défaut ». Une preuve d'achat, des images du défaut allégué et les étiquettes du produit sont requises. Nous vous fournirons également un formulaire de réclamation de garantie du produit que vous devrez remplir avec une description détaillée du défaut suspecté.
2. Une fois la notification reçue, Anatolia<sup>MD</sup> déterminera les étapes d'inspection nécessaires et pourra exiger des images supplémentaires du défaut ou le retour du produit pour inspection et test. Le défaut de fournir les informations requises ou le produit pour inspection entraînera la nullité totale de cette garantie.
3. Si le produit est jugé défectueux, Anatolia<sup>MD</sup> informera l'acheteur par écrit et proposera une solution conforme à la garantie en vigueur. En raison des évolutions constantes de l'offre de produits, Anatolia<sup>MD</sup> se réserve le droit de remplacer le matériau par un produit similaire si l'élément identique n'est plus disponible au moment de la réclamation.

Pour bénéficier du service de garantie, l'acheteur doit permettre à Anatolia<sup>MD</sup> ou à ses agents autorisés d'inspecter les produits sur le site du projet. De plus, l'acheteur doit coopérer raisonnablement avec Anatolia<sup>MD</sup> et ses agents pour faciliter le traitement de la garantie limitée.

Le respect de la procédure de notification est une condition essentielle à l'application de la Garantie. Le refus de permettre l'inspection annulera la Garantie.

Anatolia<sup>MD</sup> décline toute responsabilité, qu'elle soit contractuelle ou délictuelle, quant à tout dommage direct, indirect, punitif, accessoire, consécutif ou autre, incluant, sans s'y limiter, les pertes de profits découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le produit dans le cadre des applications résidentielles couvertes par cette Garantie limitée. Anatolia<sup>MD</sup> décline toute responsabilité, qu'elle soit contractuelle ou délictuelle, quant à tout dommage direct, indirect, punitif, accessoire, consécutif ou autre, incluant, sans s'y limiter, les pertes de profits découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le produit dans le cadre des applications résidentielles couvertes par cette Garantie limitée. Certains systèmes juridiques interdisent l'exclusion ou la limitation des frais annexes, ce qui signifie que les restrictions énoncées précédemment peuvent ne pas vous concerner.

**Anatolia<sup>MD</sup> se réserve le droit de modifier ou d'actualiser la présente garantie à tout moment et sans préavis.**